

Madame, Monsieur

Le European Disability Forum (EDF) a lancé un programme de vérification de la conformité de ses membres par rapport au prescrit de l'UNCRPD.

L'essentiel du travail pour le BDF consiste à fournir des documents officiels.

Par ailleurs, un questionnaire informatisé nous a été envoyé. Parmi les demandes, deux ont une implication potentielle pour votre organisation :

1. Il nous est demandé de leur transmettre la liste des membres du BDF et leurs coordonnées complètes. Nous autorisez-vous à leur communiquer votre nom comme « personne de contact » pour votre organisation ?
2. Il nous est demandé de préciser quel pourcentage de nos membres sont des organisations représentatives des personnes handicapées. Nous partons du principe que les organisations mutualistes sont des organisations pluridisciplinaires . De même, nous considérons que Le Silex est avant tout une « organisation de service » aux personnes handicapées. La présence de ces organisations est importante au sein du BDF, car elles lui permettent d'avoir une assise plus large, plus inclusive et une vue plus large sur les réalités que vivent les personnes handicapées. Pour le BDF, la distinction faites par l'EDF est moins importante que le travail qui est fourni.

Enfin, l'EDF pose des questions sur le personnel dont dispose le BDF. Nous nous permettons de vous rappeler que le BDF n'emploie pas de personnel. Le secrétariat du BDF est assuré par du personnel de l'administration, sur base d'un protocole d'accord. Jusqu'à présent, le BDF ne peut que se féliciter de la manière dont ce protocole d'accord est appliqué car le secrétariat travaille uniquement et exclusivement dans le respect des consignes des organes de gestion. Il ne souhaite pas que cet accord soit remis en question par un éventuel excès de formalisme de la part de l'EDF ou du fait d'une mauvaise compréhension.

C'est pourquoi nous nous permettons de vous demander que, si l'EDF vous contacte pour vous poser des questions sur le mode de fonctionnement du BDF et de son secrétariat, vous preniez contact soit avec le secrétariat, soit avec Pierre Gyselinck soit avec Gisèle Marlière avant de transmettre votre réponse à la requête de l'EDF.

Bien à vous

GM et PG